

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2018

Date de convocation : 21 juin 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents : 38 Votants : 47

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 05.07.2018 au 05.08.2018
- La notification faite le 05.07.2018

L'an deux mille dix-huit le 28 juin, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Myriam BARBE, Philippe BAS, Daniel BIDEt, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Monique COYAC, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Damien LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Jacques LETOURNEUR, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Patrick ORANGE, Marie-Claude PLESSIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :

Michel ALIX, Régis BARBIER, Marcel BOURDON, Emile CONSTANT, Christophe DELAUNAY, Gilbert FONTENAY, Francis LANGELIER, Michel LEBEDEL, Daniel LETONDEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Daniel MACE, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS,

Etait absent représenté :

Daniel LEBOUVIER est représenté par Damien LEBOUVIER

Procurations :

- Régis BARBIER donne procuration à Marie-Angèle DEVILLE
- Marcel BOURDON donne procuration à Claude LEBOUVIER
- Emile CONSTANT donne procuration à Philippe LEMAÎTRE
- Daniel MACE donne procuration à Martine LEMOINE
- Michel MAUDUIT donne procuration à Françoise MAUDUIT
- Marie-Andrée MORIN donne procuration à Brigitte DESDEVISES
- Christophe DELAUNAY donne procuration à Marie-Odile LAURANSON
- Francis LANGELIER donne procuration à Frédéric LEMONNIER
- Christine LUCAS-DZEN donne procuration à Véronique BOURDIN

Secrétaire de séance : Liliane JAMARD

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu l'article L 153-8 du code de l'urbanisme qui prévoit que l'organe délibérant compétent pour élaborer le plan local d'urbanisme arrête les modalités de la collaboration entre l'EPCI et les communes membres.

A cet effet, le Président de Villedieu Intercom doit réunir une conférence intercommunale des maires qui regroupe les 27 maires des communes membres.

Considérant qu'il y a lieu de définir, conformément à l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme, les modalités de la collaboration entre la communauté de communes et les communes membres en s'appuyant sur celles qui ont été examinées lors de la conférence intercommunale.

Cette conférence s'est réunie le mardi 10 avril 2018 à l'initiative du président de Villedieu Intercom et s'est fixée les attributions suivantes :

- Arrêter les modalités de collaboration entre Villedieu Intercom et les communes membres,
- Proposer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,
- Proposer les grandes lignes du dispositif réglementaire en cohérence avec le PADD,
- Donner un avis avant l'arrêt de projet du PLUi,
- Se réunir obligatoirement entre la fin de l'enquête publique et l'approbation pour donner son avis sur les évolutions à donner suite aux avis des personnes publiques associées et l'avis et le rapport d'enquête publique.

Cette conférence s'est prononcée favorablement sur les modalités de collaboration proposées.

La conférence Intercommunale des maires se réunira au début de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, au début de l'élaboration du dispositif réglementaire et avant arrêt de projet. Elle sera également obligatoirement réunie après l'enquête publique et avant l'approbation du PLUi.

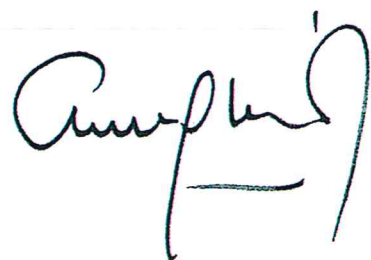
La conférence intercommunale des maires se réunira selon un règlement et des modalités de collaboration qui sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire d'arrêter les modalités de collaboration entre les communes et Villedieu Intercom, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, telles que présentes au sein de la charte annexée à la délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Acte** les modalités de collaboration entre les communes et Villedieu Intercom, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, telles que présentées au sein de la charte annexée à la délibération.

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président,



Charly VARIN